



# **CODE SPORTIF BILLARD CARAMBOLE**

***Livret Equipes***

# TABLE DES MATIERES

## **TITRE VII REGLEMENT DES CHAMPIONNATS PAR EQUIPES DE CLUBS ..... 3**

<b>CHAPITRE I DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES CHAMPIONNATS .....</b>	<b>3</b>
Avant-propos .....	3
Article EQ 7.1.01 – Présentation des différents championnats.....	3
Article EQ 7.1.02 – Indices et plafond divisionnaire .....	3
Article EQ 7.1.03 – Engagement d’une équipe .....	4
Article EQ 7.1.04 – Composition d’une équipe.....	4
Article EQ 7.1.05 – Déroulement d’une rencontre.....	5
Article EQ 7.1.06 – Incidents lors d’une rencontre.....	5
Article EQ 7.1.07 – Déroulement d’un championnat .....	6
Article EQ 7.1.08 – Dispositions spécifiques aux divisions 1 .....	8
Article EQ 7.1.09 – Classements dans un palier disputé par poules .....	9
Article EQ 7.1.10 – Classements dans un palier disputé par élimination directe .....	9
Article EQ 7.1.11 – Classement général d’une division .....	10
Article EQ 7.1.12 – Montées et descentes de division .....	10
Article EQ 7.1.13 – Organisation de la finale .....	10
Article EQ 7.1.14 – Abandon.....	11
Article EQ 7.1.15 – Nombre et format des billards .....	11
Article EQ 7.1.16 – Compétences de la CSNC.....	11
Article EQ 7.1.17 – Dispositions transitoires applicables en 2010-2011.....	11

<b>CHAPITRE II JEUX DE SERIES.....</b>	<b>12</b>
Article EQ 7.2.01 – Engagement .....	12
Article EQ 7.2.02 – Indice individuel.....	12
Article EQ 7.2.03 – Indice d’équipe .....	12
Article EQ 7.2.04 – Transmission des résultats .....	13
Article EQ 7.2.05 – Spécificités par division.....	13
Article EQ 7.2.06 – Dispositions spécifiques à la division 1 .....	13

<b>CHAPITRE III 3-BANDES.....</b>	<b>14</b>
Article EQ 7.3.01 – Indice individuel.....	14
Article EQ 7.3.02 – Transmission des résultats .....	14
Article EQ 7.3.03 – Spécificités par division.....	14
Article EQ 7.3.04 – Dispositions spécifiques à la division 1 .....	15

<b>CHAPITRE IV 5-QUILLES .....</b>	<b>16</b>
Article EQ 7.4.01 – Déroulement d’une rencontre.....	16
Article EQ 7.4.02 – Division 1 .....	16

# TITRE VII

## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS PAR EQUIPES DE CLUBS

### CHAPITRE I

#### DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES CHAMPIONNATS

#### ***Avant-propos***

Le présent chapitre est commun à tous les championnats, toutefois, les chapitres 2, 3 et 4 peuvent contenir des dispositions particulières qui prévalent sur celles de ce chapitre.

#### ***Article EQ 7.1.01 – Présentation des différents championnats***

Un championnat par équipes de clubs se caractérise par son mode de jeu puis sa division :

- Jeux de Séries avec cinq divisions,
- 3-Bandes avec cinq divisions,
- 5-Quilles avec une division unique.

Un mode de jeu peut regrouper plusieurs spécialités.

L'équipe qui remporte le championnat de division 1 est déclarée championne de France ; celle qui remporte le championnat d'une autre division est déclarée championne de France de sa division.

#### ***Article EQ 7.1.02 – Indices et plafond divisionnaire***

Un principe de plafonnement du niveau des équipes est instauré pour favoriser l'homogénéité des divisions où il est mis en place.

Trois coefficients sont définis à cet égard :

- L'indice individuel, obtenu pour chaque joueur selon les modalités spécifiques à chaque mode de jeu.
- L'indice d'équipe, calculé pour chaque équipe lors de son engagement comme étant la moyenne des indices individuels les plus élevés, arrondie à l'unité. Le nombre d'indices individuels pris en compte pour le calcul est égal au nombre de matchs dans une rencontre pour le championnat concerné.
- Le plafond divisionnaire, spécifique à chaque division. Lorsqu'un plafond divisionnaire est fixé, les indices des équipes engagées dans la division doivent être inférieurs à ce plafond.

## Article EQ 7.1.03 – Engagement d'une équipe

L'engagement d'une équipe s'effectue en utilisant le bordereau d'engagement. Il doit être **lisiblement** et **complètement** rempli. Une équipe peut porter le nom de son club et/ou de sa ville et/ou du sponsor principal.

Le bordereau et le chèque correspondant au droit d'engagement sont à envoyer à la ligue d'appartenance pour le **15 septembre**.

Pour le **25 septembre**, chaque ligue valide et fait parvenir au secrétariat fédéral la liste et la composition des équipes engagées dans chaque mode de jeu et division. Puis, le secrétariat fédéral envoie à chaque ligue une facture globale récapitulative de **tous** les droits d'engagement à régler.

Le responsable fédéral vérifie la conformité des équipes au présent règlement et publie la liste des équipes engagées et leur composition sur le site fédéral. La composition des équipes n'est **officiellement** validée qu'après cette publication.

Peuvent s'engager dans une division :

A. Suivant l'ordre du classement de la saison précédente et sous réserve que l'indice d'équipe soit inférieur au plafond divisionnaire :

- ✓ Les équipes non reléguées ayant évolué dans cette division.
- ✓ La ou les équipes qui montent de la division immédiatement inférieure.
- ✓ La ou les équipes qui descendent de la division immédiatement supérieure.

B. Dans la limite des places disponibles :

1. Suivant l'ordre des indices d'équipe, les équipes non classées dans la division mais dont l'indice est supérieur au plafond divisionnaire de la division immédiatement inférieure.
2. Suivant l'ordre du classement de la saison précédente, les équipes normalement reléguées dans la division inférieure mais dont l'indice pour la nouvelle saison est supérieur au plafond de cette division.

Les équipes, qui ne pourront pas bénéficier des dispositions 1 ou 2 précédentes, devront s'engager dans la division inférieure en modifiant leur composition pour adapter leur indice d'équipe à cette division.

## Article EQ 7.1.04 – Composition d'une équipe

- Le nombre de joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement varie selon le nombre de matchs d'une rencontre du championnat concerné : entre 4 et 6 joueurs pour 3 matchs, et entre 6 et 8 joueurs pour 4 matchs.
- Pour les joueurs non classifiés, le président du club propose l'indice le plus proche de la valeur du joueur et le responsable fédéral valide cette proposition. Lorsqu'il atteint trois matchs dans une spécialité, un nouvel indice individuel lui est attribué d'après le site de saisie concerné et l'indice d'équipe est recalculé. Si ce nouvel indice dépasse le plafond divisionnaire, le joueur ne peut pas participer aux rencontres ultérieures de son équipe.
- Tout club peut inclure dans chacune de ses équipes un joueur d'un autre club à condition que ce dernier n'engage pas d'équipe dans le même championnat.
- Dans les divisions pour lesquelles un plafond divisionnaire est prévu, au moins 50% des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre doivent être classés ou classifiés par la FFB.

- Un joueur peut être inscrit dans plusieurs des équipes engagées par son club à condition que ce soit dans des divisions différentes.  
Au cours du premier palier du championnat, ce joueur pourra disputer plusieurs rencontres dans chaque division, sans limitation de nombre.  
A partir du deuxième palier, il ne pourra continuer que dans une seule équipe. Le responsable fédéral entérine la composition des équipes publiées dans les conditions de l'article 7.1.03-1, en fonction du choix du joueur.

## **Article EQ 7.1.05 – Déroulement d'une rencontre**

- Les joueurs présentés par une équipe pour disputer une rencontre doivent être en mesure de présenter leur licence à jour.
- Une rencontre est composée des matchs opposant une seule fois tous les joueurs de même rang de deux équipes.
- Si les matchs d'une rencontre sont en une seule spécialité, l'ordre des joueurs dans la rencontre suit l'ordre d'inscription sur le bordereau d'engagement. Si les matchs d'une rencontre sont en plusieurs spécialités, avant chaque rencontre, les responsables de chaque équipe doivent, simultanément et par écrit, présenter au directeur de jeu la composition de l'équipe et l'ordre des joueurs choisi pour cette rencontre.
- Aucun joueur ne peut disputer plus d'un match dans une rencontre. Si des rencontres aller et retour sont prévues, l'ensemble des matchs aller et celui des matchs retour constituent deux rencontres distinctes.
- Un match se dispute avec reprise égalisatrice, sans prolongation. Chaque match donne lieu à attribution de 2 points de match pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite. Chaque rencontre donne lieu à attribution de 2 points de rencontre pour une victoire, 1 point pour un nul et 0 point pour une défaite.
- **Une rencontre ne peut pas se jouer après la date butoir prévue au calendrier fédéral.**
- L'équipe qui reçoit est chargée de saisir les résultats de la rencontre, dans les 24 heures, sur le (ou les) site(s) « FFB Sportif » concerné(s). L'équipe gagnante doit s'assurer que la saisie a été faite et, à défaut, peut l'effectuer. Seuls les matchs saisis sont pris en compte pour les résultats du championnat.

## **Article EQ 7.1.06 – Incidents lors d'une rencontre**

Une équipe perd la rencontre et tous ses matchs :

- Si elle se présente avec un nombre de joueurs inférieur au nombre de matchs à disputer, ou avec des joueurs non inscrits sur le bordereau d'engagement.
- Si elle est forfait pour cette rencontre.

Les deux équipes sont créditées de 0 point de rencontre et de match :

- Si la rencontre n'est pas jouée au plus tard à la date fixée au calendrier fédéral.
- Si chacune des deux équipes est dans une des situations décrites au premier paragraphe du présent article.

## Article EQ 7.1.07 – Déroulement d'un championnat

Un championnat par équipes se déroule en plusieurs paliers de sélection, dans cet ordre : qualifications, éliminatoires, finale.

Chaque palier est constitué d'une ou plusieurs compétitions, elles-mêmes subdivisées en une ou plusieurs phases dont la formule sportive est l'élimination directe ou la répartition par poules.

### A. QUALIFICATIONS

Ce premier palier du championnat peut être disputé, selon la division, à l'échelon ligue ou à l'échelon national.

#### ECHELON LIGUE

- Chaque ligue engageant des équipes dans une division organise sa propre compétition qualificative. L'organisation et la formule sportive dans chaque phase de ces compétitions sont laissées à l'initiative des ligues.
- Dès la fin de la compétition, et au plus tard à la date fixée par le calendrier fédéral, les ligues en adressent le classement au responsable fédéral.  
Outre le classement, le document communiqué par les ligues comprendra les résultats énumérés à l'article 7.1.09-C2 à C4 pour l'équipe classée dernière.
- Le responsable fédéral détermine, dans l'ordre du classement au sein de chaque ligue, les équipes sélectionnées pour le palier des « éliminatoires nationaux ».  
Chaque ligue ayant engagé au moins une équipe dans une division a droit à une équipe qualifiée. Les autres places sont attribuées aux ligues au prorata du nombre de leurs équipes engagées dans la division.  
Les ligues sont informées de leur nombre d'équipes qualifiées au plus tard le **15 octobre**.

#### ECHELON NATIONAL

- Cette compétition qualificative se déroule par poules, en une seule phase.
- Le responsable fédéral détermine le nombre de poules en fonction du nombre d'équipes engagées. Les poules sont établies selon l'ordre de priorité de taille suivant : 4, 6, 5, 3, chacune ne pouvant être utilisée que si les tailles précédentes dans l'ordre de priorité ne permettent pas d'intégrer toutes les équipes.
- Dans chaque division, le rang d'arrivée des équipes est établi dans l'ordre suivant :
  1. Les finalistes de la saison précédente, dans l'ordre du classement,
  2. Autres équipes, dans l'ordre de l'indice d'équipe,
  3. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.
- La répartition des équipes dans les poules est déterminée, suivant la division concernée :
  - ✓ Soit par des critères géographiques.
  - ✓ Soit selon la méthode du serpent, en utilisant le rang d'arrivée.
- Le déroulement des poules est le suivant :

	Journées					
	Aller			Retour		
	1	2	3	4	5	6
Poules de 3	3 – 2 <sup>(1)</sup>	1 – 3	2 – 1	2 – 3	3 – 1	1 – 2
Poules de 4	4 – 1	1 – 3	2 – 1	1 – 4	3 – 1	1 – 2
	3 – 2	2 – 4	4 – 3	2 – 3	4 – 2	3 – 4

	Journées				
	1	2	3	4	5
<b>Poules de 5</b>	2 – 5	5 – 1	1 – 4	3 – 1	1 – 2
	4 – 3	3 – 2	5 – 3	2 – 4	4 – 5
<b>Poules de 6</b>	6 – 1	1 – 5	4 – 1	3 – 1	1 – 2
	2 – 4	2 – 3	5 – 2	2 – 6	3 – 4
	3 – 5	6 – 4	6 – 3	4 – 5	5 – 6

<sup>(1)</sup> la première équipe citée reçoit la rencontre

- Lorsque des journées aller et retour sont prévues, deux équipes peuvent convenir de disputer leurs deux rencontres en une seule journée en un lieu à leur convenance, au plus tard à la date prévue pour la rencontre retour. Elles doivent en informer le responsable fédéral.
- Si toutes les équipes d'une poule sont d'accord, et si le responsable fédéral l'autorise, plusieurs équipes peuvent se regrouper pour disputer les rencontres d'une ou plusieurs journées. Par dérogation à l'article 7.1.05, la date butoir est alors celle de la dernière journée prévue au calendrier pour la plus tardive des rencontres regroupées.
- A la fin de cette compétition, le responsable fédéral établit un classement de toutes les équipes participantes selon les critères de l'article 7.1.09.

## B. ELIMINATOIRES NATIONAUX

- Cette compétition n'a lieu que si le palier précédent comptait au moins 16 équipes. Elle se déroule par phases à élimination directe, en rencontres aller-retour disputées dans le premier club tiré au sort.
- Le rang d'arrivée des équipes est établi dans l'ordre du classement général du palier qualification pour l'échelon national ou par tirage au sort effectué par la CSNC pour l'échelon ligue.
- Selon le nombre d'équipes qualifiées, le tableau des rencontres de la première phase se construit ainsi :
  - ✓ Huit équipes, 1/8, 4/5, 3/6, et 2/7 ;
  - ✓ Seize équipes, 1/16, 9/8, 5/12, 13/4, 3/14, 11/6, 7/10 et 15/2 ;
  - ✓ Trente deux équipes, 1/32, 17/16, 9/24, 8/25, 5/28, 21/12, 13/20, 29/4, 3/30, 19/14, 11/22, 27/6, 7/26, 23/10, 15/18, 2/31.

Chaque phase suivante oppose les vainqueurs des rencontres adjacentes dans le tableau. La compétition est terminée après la phase « 1/4 de finale », et les quatre équipes restantes sont qualifiées pour la finale. Le responsable fédéral établit alors un classement de la compétition, incluant toutes les équipes participantes, selon les critères de l'article 7.1.10.

- Les frais de séjour et de déplacement engagés par l'équipe visiteuse sont pris en charge à 50% par l'équipe visitée. Ils sont calculés sur la base des tarifs FFB en vigueur :
  - ✓ Les nuitées ne sont prises en charge que si le déplacement est supérieur à 200 kilomètres aller.
  - ✓ Si l'équipe se déplace en voiture, un seul trajet aller-retour sera indemnisé. Si les joueurs se déplacent autrement qu'en voiture, le déplacement se calcule sur la base des justificatifs dans la limite du montant aller-retour d'une voiture.
  - ✓ Le club d'une équipe qui refuse de se conformer à ces dispositions sera exclu de toutes les compétitions par équipes la saison suivante

## C. FINALE

- Cette compétition se déroule soit en deux phases à élimination directe, 1/2 finale et finale, soit en une phase par poule unique. Elle comporte 4 équipes.
- L'organisation de la finale est attribuée au club vainqueur de la saison précédente, s'il est qualifié. Sinon, elle est proposée aux clubs qualifiés dans l'ordre du classement du palier précédent.
- Le rang d'arrivée des équipes est fixé dans l'ordre du classement général du palier précédent.
- Le classement de cette compétition finale est réalisé par le responsable fédéral selon les critères de l'article 7.1.09 (poule) ou 7.1.10 (phases à élimination directe).
- Les médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises par le délégué fédéral aux joueurs de l'équipe terminant aux trois premières places à l'issue du classement final.
- Le responsable fédéral établit alors un classement général national de la division, incluant toutes les équipes engagées à chaque palier disputé à l'échelon national, selon les critères de l'article 7.1.11.

## **Article EQ 7.1.08 – Dispositions spécifiques aux divisions 1**

### ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE

Le dossier d'engagement doit être envoyé au secrétariat fédéral pour le **15 juin**.

Après analyse du dossier et avis du DTN, la CSNC arrête sa décision quant à l'engagement de l'équipe et fait connaître sa décision au club demandeur au plus tard le 30 juin. La décision de la FFB d'accepter ou non une équipe s'appuiera sur des critères sportifs, notamment l'indice d'équipe. Les refus sont motivés et publiés sur le site fédéral.

Les équipes retenues devront envoyer un bordereau d'engagement comportant les mêmes joueurs que ceux du dossier d'engagement, ou d'un niveau strictement supérieur dans les classements de référence des modes de jeux concernés.

Si le nombre d'équipes acceptées à l'engagement est supérieur au nombre de places disponibles, les places sauf la dernière sont attribuées dans l'ordre du classement général de la saison précédente, puis dans l'ordre de l'indice d'équipe.

La dernière place est attribuée au gagnant d'une poule de barrage disputée entre les équipes suivantes, à une date et un lieu fixés par la CSNC en accord avec les équipes.

### JOUEUR FORME LOCALEMENT

- Un joueur formé localement est un joueur qui a été titulaire d'une licence FFB pendant quatre années, consécutives ou non, avant son 30<sup>ème</sup> anniversaire.
- Au moins 50% des joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement et présentés par une équipe pour disputer une rencontre doivent être des joueurs formés localement.

### ZONES EUROPEENNES

Les deux premières équipes de la phase finale (voire la troisième, si l'une des deux premières est qualifiée directement pour la finale) sont qualifiables pour les zones européennes de la Coupe d'Europe des Clubs **pour la saison suivante**. Cette participation est subordonnée à la présence d'un effectif de joueurs identique ou d'un niveau comparable. Si la composition de l'équipe a changé, la CSNC procédera à l'examen du dossier pour confirmer ou infirmer la qualification en zones européennes.

## **Article EQ 7.1.09 – Classements dans un palier disputé par poules**

### **A. Critère d'attribution des points de rencontre**

1. Nombre de points de match

### **B. Critères de classement des équipes d'une poule**

1. Nombre de points de rencontre
2. Nombre de points de match
- 3a. Si les matchs d'une rencontre sont dans une seule spécialité :
  - i. Moyenne générale des équipes,
  - ii. Moyenne particulière d'équipe, définie comme la meilleure moyenne générale calculée sur une rencontre gagnée ou nulle
- 3b. Si les matchs d'une rencontre sont en plusieurs spécialités : pourcentage de la somme des points réalisés par rapport à la somme des distances pour tous les matchs.

### **C. Critères de classement des équipes du palier**

1. Rang dans la poule d'origine
2. Pourcentage des points de rencontre obtenus dans la poule d'origine rapportés au score maximum possible
3. Pourcentage des points de match obtenus dans la poule d'origine rapportés au score maximum possible
4. Critères B-3a ou B-3b du présent article appliqués à toutes les rencontres jouées dans la poule d'origine

## **Article EQ 7.1.10 – Classements dans un palier disputé par élimination directe**

### **A. Critères de victoire dans une phase à élimination directe**

#### **1. Cas d'une rencontre unique**

1. Nombre de points de match
2. Si les matchs de la rencontre sont dans une seule spécialité : moyenne générale des équipes
3. Match décisif sans reprise égalisatrice sur 10 % de la distance entre les deux joueurs d'un des matchs de la rencontre tiré au sort

#### **2. Cas de rencontres aller et retour**

1. Nombre de points de rencontre, attribués pour chaque rencontre selon les critères A-1-1 et A-1-2 du présent article
2. Nombre de points de matchs
3. Si les matchs des rencontres sont dans une seule spécialité : moyenne générale des équipes sur les deux rencontres
4. Match décisif sans reprise égalisatrice sur 10 % de la distance entre les deux joueurs d'un des matchs de la rencontre retour tiré au sort

### **B. Critères de classement des équipes du palier**

1. Phase la plus élevée atteinte
2. Points de rencontre acquis dans la phase
3. Points de match acquis dans la phase sans tenir compte des victoires par forfait
- 4a. Si les matchs d'une rencontre sont dans une seule spécialité : moyenne générale de la phase
- 4b. Si les matchs d'une rencontre sont en plusieurs spécialités : pourcentage de la somme des points réalisés par rapport à la somme des distances pour tous les matchs.
5. Critères B-4 du présent article appliqué à toutes les rencontres du palier, puis du championnat

## Article EQ 7.1.11 – Classement général d'une division

Les équipes ayant participé à un palier disputé à l'échelon national sont classées selon les critères suivants :

1. Palier le plus élevé atteint
2. Rang dans ce palier

## Article EQ 7.1.12 – Montées et descentes de division

### A. MONTEES

Les 4 équipes finalistes d'une division montent dans la division supérieure si l'accès à cette dernière n'est pas sur dossier.

### B. DESCENTES

1. Si le palier qualificatif s'est disputé à l'échelon ligue, les équipes dernières de leur ligue sont regroupées sur une liste ordonnée selon les critères de l'article 7.1.09-C2 à C4. Les 4 dernières équipes de cette liste descendent en division inférieure.
2. Si le palier qualificatif s'est disputé à l'échelon national, les 4 dernières équipes au classement général de la division descendent dans la division inférieure.

## Article EQ 7.1.13 – Organisation de la finale

**Premier jour de la compétition :**

- **Essai des billards**

De 9h30 à 10h00 : B                      De 10h00 à 10h30 : C

De 10h30 à 11h00 : A                    De 11h00 à 11h30 : D

- **Cérémonie d'ouverture à 13h30**

**Dernier jour de la compétition : Cérémonie de clôture à 17h30**

	Par poule unique				Par élimination directe			
	Rencontres en 2 tours de jeu (3 ou 4 joueurs sur 2 billards)		Rencontres en 1 tour de jeu (3 joueurs sur 3 billards ou 4 joueurs sur 4 billards)		Rencontres en 2 tours de jeu (3 ou 4 joueurs sur 2 billards)			
VENDREDI	14h00	B/C T1			14h00	Aller A1/B2 T1		
	16h00	B/C T2 <sup>(2)</sup>			16h00	Aller A1/B2 T2 <sup>(2)</sup>		
	18h00	A/D T1			18h00	Aller B1/A2 T1		
	20h00	A/D T2			20h00	Aller B1/A2 T2		
SAMEDI	9h00	Vainqueurs <sup>(3)</sup> T1	14h00	B/C	9h00	Retour A1/B2 T1		
	11h00	vainqueurs T2	16h00	A/D	11h00	Retour A1/B2 T2		
	15h00	perdants T1	18h00	vainqueurs <sup>(3)</sup>	15h00	Retour B1/A2 T1		
	17h00	perdants T2	20h00	perdants	17h00	Retour B1/A2 T2		
DIMANCHE	9h00	Restants 1 <sup>(4)</sup> T1			9h00	Place 3 et 4 T1		
	11h00	restants 1 T2			11h00	Place 3 et 4 T2		
	13h30	restants 2 T1			13h30	restants 1 <sup>(4)</sup>	13h30	Finale T1
	15h30	restants 2 T2			15h30	restants 2	15h30	Finale T2

*Les horaires sont donnés à titre indicatif.*

Le directeur de jeu attribue les billards selon le rang de chaque joueur en début de championnat. Il peut cependant modifier exceptionnellement cette attribution à chaque rencontre, notamment dans le cadre d'une diffusion télévisée.

<sup>(2)</sup> Les matchs des joueurs 1 et 2 sont au second tour T2

<sup>(3)</sup> En cas d'égalité de points de match dans les rencontre B/C et/ou A/D, Les équipes participant à la rencontre « perdants » sont déterminées par les critères de l'article 7.1.09-B3

<sup>(4)</sup> Rencontres 1 et 2 dans un ordre tiré au sort ou pour ménager une finale

## **Article EQ 7.1.14 – Abandon**

En cas d'abandon avant le début du championnat, le championnat se joue avec les équipes restantes.

En cas d'abandon après le début du championnat :

1. Le classement des équipes restantes dans la poule est refait sans tenir compte des résultats obtenus contre l'équipe défaillante.
2. En cas d'abandon jugé volontaire ou abusif par la CSNC, le club de l'équipe défaillante est exclu de toutes les compétitions par équipes la saison suivante.

## **Article EQ 7.1.15 – Nombre et Format de billard**

Une équipe dont le club ne possède pas le format ou le nombre de billards permettant les rencontres dans sa division d'appartenance doit soit acquérir le matériel nécessaire, soit se faire accueillir par un club proche, soit jouer toutes ses rencontres à l'extérieur.

Son choix doit être mentionné sur le bordereau d'engagement.

## **Article EQ 7.1.16 – Compétences de la CSNC**

La CSNC gère les paliers qualificatifs nationaux, éliminatoires et finaux.

Le règlement sportif, le bordereau d'engagement, le calendrier et les dispositions financières sont consultables dès le début de saison sur le site officiel de la Fédération : [ffbillard.com](http://ffbillard.com)

Le non-respect du présent règlement par une équipe entraîne sa disqualification sur décision de la CSNC sans possibilité d'appel. La CSNC est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

## **Article EQ 7.1.17 – Dispositions transitoires applicables en 2010-2011**

- A. Table de correspondance entre les divisions pour application du présent livret et notamment de l'article 7.1.03 :

<b>Divisions 2009-2010, 3-Bandes</b>	<b>Divisions 2010-2011, 3-Bandes</b>
Top ligue	Division 1
Division 1	Division 2
Division 2	Division 3
Division 3	Division 4
Division 4	Division 5

- B. Par dérogation à l'article 7.1.08, le dossier d'engagement doit être envoyé au secrétariat fédéral pour le 31 août. Après analyse du dossier et avis du DTN, la CSNC arrête sa décision quant à l'engagement de l'équipe et fait connaître sa décision au club demandeur au plus tard le 10 septembre.

- C. Le classement général de la saison précédente est remplacé par le classement selon l'ordre de l'indice d'équipe. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

- D. L'article 7.1.03-B est complété par la disposition suivante :

3. Une équipe classée dans une division en vertu des dispositions de l'article 7.1.03-A mais dont l'indice est inférieur au plafond de la division inférieure peut choisir de s'engager dans cette division inférieure.

## CHAPITRE II

### JEUX DE SERIES

#### **Article EQ 7.2.01 – Engagement**

Lors de l'engagement, le responsable de l'équipe inscrit ses joueurs dans les spécialités de son choix. Si les rencontres de la division comportent plusieurs spécialités, **les joueurs peuvent être polyvalents** mais, dans ce cas, ils doivent être inscrits pour chaque spécialité qu'ils sont susceptibles de disputer. La catégorie correspondante doit alors être portée sur le bordereau d'engagement. Elle est prise en compte pour le calcul de l'indice d'équipe.

Un joueur dont la catégorie n'est pas indiquée pour une spécialité donnée ne pourra pas disputer de match dans cette spécialité.

#### **Article EQ 7.2.02 – Indice individuel**

L'indice individuel de chaque joueur prévu à l'article 7.1.02 est fixé par référence à sa classification individuelle (en points) :

	Partie Libre	Cadre 47/2 – 42/2	Cadre 71/2	Bande
<b>Masters – Internationaux</b>	1 350	1 350	1 350	1 350
<b>Nationale 1</b>	900	1 000	900 <sup>(5)</sup>	900
<b>Nationale 2</b>	600	900		600
<b>Nationale 3</b>		600		
<b>Régionale 1</b>	400	400		400
<b>Régionale 2</b>	300			300
<b>Régionale 3</b>	200			
<b>Régionale 4</b>	100			

<sup>(5)</sup> joueurs non classifiés

#### **Article EQ 7.2.03 – Indice d'équipe**

Pour application des dispositions de l'article 7.1.02, l'indice d'équipe est calculé à partir des indices individuels les plus élevés inscrits pour chaque spécialité.

Le nombre d'indices pris en compte pour chaque spécialité est égal au nombre de matchs dans une rencontre pour la spécialité concernée.

L'indice d'équipe ne peut jamais inclure plusieurs indices individuels d'un même joueur et doit toujours correspondre à celui de l'équipe la plus forte pouvant être présentée à une rencontre.

## Article EQ 7.2.04 – Transmission des résultats

En complément de leur saisie sur le site « FFB Sportif », il est **impératif** de transmettre les résultats au secrétariat fédéral par courriel dans les 48 heures, et en copie au responsable fédéral.

Cette disposition ne concerne pas la division 5, pour laquelle la saisie des résultats sur FFB Sportif est suffisante.

## Article EQ 7.2.05 – Spécificités par division

		DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 4	DIVISION 5
<b>Plafond divisionnaire (article 7.1.02)</b>		article 7.1.08	901	601	401	201
<b>Matches d'une rencontre (article 7.1.05)</b>		Trois matchs : 1- 250 pts au C47/2 2- 200 pts au C71/2 3- 125 pts à la Bande	Trois matchs : 1- 200 pts GC à la Libre 2- 150 pts au C47/2 3- 80 pts à la Bande	Trois matchs : 1- 150 pts à la Libre 2- 100 pts au C42/2 3- 60 pts à la Bande	Trois matchs : 1- 100 pts à la Libre 2- 80 pts à la Libre 3- 50 pts à la Bande	Trois matchs à la Libre limités en 40 reprises : 1- 60 points 2- 60 points 3- 40 points
<b>Billards (nombre minimum et format)</b>		2 de match	1 de match pour le joueur 2  1 de match ou inférieur pour les joueurs 1 et 3	2 de demi ou quart-de-match	2 de demi ou quart-de-match	2 de demi ou quart-de-match
<b>Paliers (article 7.1.07)</b>	<b>Qualifications ligue</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	si plus de 40 équipes engagées	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	<b>Qualifications nationales</b>	Poules par serpentifin 8 équipes maximum	Poules géographiques 64 équipes maximum	si 40 équipes engagées ou moins en poules géographiques	<b>NON</b>	<b>NON</b>
	<b>Éliminatoires</b>	<b>NON</b>	Moins de 36 équipes en qualification : 8 équipes  A partir de 36 équipes en qualifications : 16 équipes	Si qualifications nationales : idem D2  Si qualifications ligue : 16 si moins de 66 équipes et moins de 17 ligues en qualifications, 32 dans le cas contraire	32 équipes	32 équipes
	<b>Finale</b>	Elimination directe	Elimination directe	Poule unique	Poule unique	Poule unique

## Article EQ 7.2.06 – Dispositions spécifiques à la division 1

Par dérogation à l'article 7.1.07, les qualifications nationales se jouent en poules de quatre et de trois équipes :

Journées	Poule de 4		Poule de 3		Commentaires
	Equipes convoquées	Lieu et organisateur	Equipes convoquées	Lieu et organisateur	
<b>1</b>	2 – 3 – 4	4	1 – 2 – 3	3	Chaque journée comporte trois séances qui se déroulent selon les dispositions de l'article 3.01.1 et l'ordre établi ci-joint.
<b>2</b>	1 – 3 – 4	3	1 – 2 – 3	2	
<b>3</b>	1 – 2 – 4	2	1 – 2 – 3	1	
<b>4</b>	1 – 2 – 3	1			

# CHAPITRE III

## 3-BANDES

### Article EQ 7.3.01 – Indice individuel

L'indice individuel de chaque joueur prévu à l'article 7.1.02 est égal à son ranking au classement fédéral du 1<sup>er</sup> septembre de la saison.

Si le joueur n'est pas classé à cette date, son indice est égal à la moyenne utilisée pour sa dernière classification, convertie en valeur billard de match, et multipliée par 1 000.

### Article EQ 7.3.02 – Transmission des résultats

La saisie des résultats sur « FFB Sportif » vaut la transmission des résultats.

### Article EQ 7.3.03 – Spécificités par division

		DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 4	DIVISION 5
<b>Plafond divisionnaire (article 7.1.02)</b>		article 7.1.08	1 000	675	451	301
<b>Matches d'une rencontre (article 7.1.05)</b>		Quatre matchs en 50 points	Quatre matchs : 1-2- 40 points 3-4- 35 points	Quatre matchs : 1-2- 35 points 3-4- 30 points	Trois matchs en 25 points	Trois matchs en 20 points limités en 60 reprises
<b>Billards (nombre minimum et format)</b>		2 de match	2 de match	1 de match pour les joueurs 1 et 2  1 de match ou inférieur pour les joueurs 3 et 4	2 demi ou quart-de-match	2 demi ou quart-de-match
<b>Paliers (article 7.1.07)</b>	<b>Qualifications ligue</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	si plus de 40 équipes engagées	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
	<b>Qualifications nationales</b>	Poules par serpentins 8 ou 10 équipes	Poules géographiques 64 équipes maximum	si 40 équipes engagées ou moins en poules géographiques	<b>NON</b>	<b>NON</b>
	<b>Éliminatoires</b>	<b>NON</b>	Moins de 35 équipes en qualification : 8 équipes  A partir de 35 équipes en qualifications : 16 équipes	Si qualifications nationales : idem D2  Si qualifications ligue : 16 si moins de 66 équipes et moins de 17 ligues en qualifications, 32 dans le cas contraire	32 équipes	32 équipes
	<b>Finale</b>	Elimination directe	Elimination directe	Poule unique	Poule unique	Poule unique

## **Article EQ 7.3.04 – Dispositions spécifiques à la Division 1**

### **SYSTEME SPORTIF**

- Les qualifications nationales se jouent en deux poules de quatre ou de cinq équipes par rencontre aller puis retour. Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour la finale.
- Par dérogation à l'article 7.1.07, la CSNC établit un calendrier et l'ordre des rencontres selon les contraintes de diffusions télévisées. Les rencontres se jouent le jeudi avant la date indiquée sur le calendrier fédéral.

### **COMPOSITION D'UNE EQUIPE**

Par dérogation à l'article 7.1.04, chaque membre de l'équipe d'un club doit être licencié dans ce club avant la première rencontre. Le club inscrit les joueurs sur le bordereau d'engagement dans l'ordre des catégories suivantes :

1. Joueurs dans les 24 premiers au classement UMB<sup>1</sup>
2. Joueurs entre le 25<sup>ème</sup> et le 50<sup>ème</sup> rang inclus au classement UMB<sup>1</sup>
3. Joueurs non classés et non classifiés au classement fédéral<sup>2</sup>
4. Joueurs dans les 24 premiers au classement fédéral<sup>2</sup>
5. Joueurs entre le 25<sup>ème</sup> et le 100<sup>ème</sup> rang inclus du classement fédéral<sup>2</sup>
6. Autres

<sup>1</sup> ***Dernier classement UMB au 1<sup>er</sup> septembre de la saison***

<sup>2</sup> ***Classement fédéral au 1<sup>er</sup> septembre de la saison***

L'ordre est valable pour l'ensemble des rencontres allers. **A partir des rencontres retour**, le club peut modifier cet ordre à l'intérieur de ces catégories. Dans ce cas, le club doit communiquer à la FFB, 15 jours au moins avant le début des rencontres retours, le nouveau bordereau d'engagement intermédiaire reprenant le nom des mêmes joueurs dans un ordre différent.

## CHAPITRE IV

### 5-QUILLES

#### Article EQ 7.4.01 – Déroulement d'une rencontre

Pour application de l'article 7.1.05, les matchs d'une rencontre sont considérés comme plusieurs spécialités : deux matchs simples, un match double et un match par relais.

Les simples et le double se jouent simultanément.

En double, les règles suivantes sont applicables :

- Le joueur 3 débute la partie.
- Durant la partie, le changement de joueur intervient uniquement lorsque l'adversaire réalise des points pour sa propre équipe. Il est précisé que si des points sont attribués suite à une faute, il n'y a pas de changement. En cas de doute, les joueurs peuvent demander à l'arbitre s'il y a changement ou non.
- Les joueurs peuvent se concerter sur le tir à effectuer uniquement de manière verbale. Dès que celui qui doit jouer est en position, son partenaire ne peut plus intervenir. Si une infraction à la règle est constatée, l'arbitre avertit l'équipe et, s'il y a récurrence, il peut disqualifier l'équipe.

Dans le match relais, dès qu'un des deux joueurs 1 a atteint au moins 40 points, les deux joueurs changent et le joueur 2 de l'équipe menée continue la partie sur la position laissée. Dès qu'un des deux joueurs 2 a atteint au moins 80 points, les deux joueurs changent et ainsi de suite.

#### Article EQ 7.4.02 – Division 1

Matches d'une rencontre (article 7.1.05)		Quatre matchs, sans reprise égalisatrice, disputés dans cet ordre : 1 - 100 points 2 - 100 points 3 et 4 - 100 points en double Relais - 160 points, la victoire de ce match vaut 4 points
Billards (nombre minimum et format)		Les matchs en relais et les doubles se jouent sur billard de match. Les simples peuvent se jouer sur billard demi-match. Un minimum de 6 billards dont 2 de match est nécessaire.
Paliers (article 7.1.07)	Qualifications ligue	NON
	Qualifications nationales	Poules géographiques – 64 équipes maximum
	Éliminatoires	Moins de 9 poules en qualifications : 8 équipes 9 poules au moins en qualifications : 16 équipes
	Finale	Élimination directe